

Cette lettre vous présente chaque trimestre la situation de la région Pays de la Loire en matière de développement des énergies éolienne et photovoltaïque.

Outre les chiffres-clés, elle vous apporte des informations sur les sujets d'actualité, ainsi que sur certains faits et réalisations marquants dans la région, intéressant ces filières énergétiques renouvelables.

Mission énergie
et changement
climatique

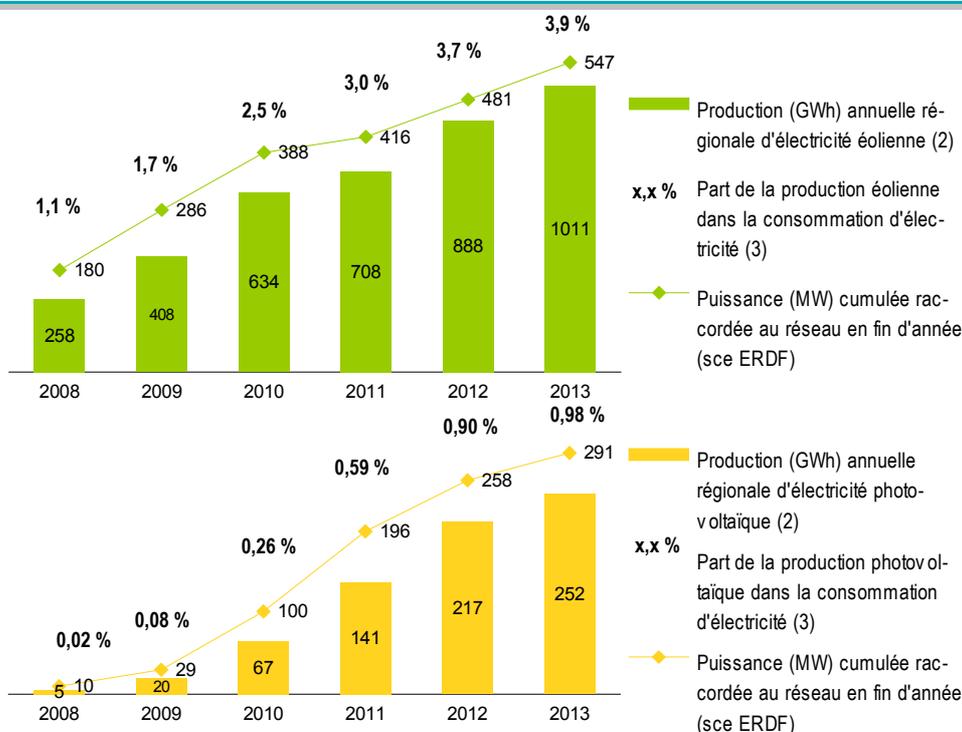
avril 2014

Productions régionales d'électricité éolienne et photovoltaïque au 31/12/2013

	Éolien terrestre							Photovoltaïque		
	Nombre et puissance cumulée des parcs éoliens						Production d'électricité depuis le 1/01/2013	Nb et puissance cumulée des installations raccordées au réseau	Production d'électricité depuis le 1/01/2013	
	En cours d'instruction		Autorisés (raccordés ou non)		Autorisés et raccordés au réseau HTA					
	source DDT(M)		source DDT(M)		source ERDF		source ERDF		Estimations DREAL	
nb	MW ⁽¹⁾	nb	MW	nb	MW	GWh ⁽¹⁾	nb	MW	GWh	
44	8	99,1	35	354,7*	20	194,3	347,9	9 989	70,5	61,7
49	2	29,9	11	118	8	80,6	155,2	7 111	69,9	59,9
53	3	23,4	15	170,5	9	77,8	143,4	3 157	24,6	20,6
72	3	26,4	3	34	1	10,8	1,9	4 813	34,3	29,1
85	3	49,9	23	220	21	183,5	362,6	10 765	91,1	80,7
Région	19	228,7	87	897,2	59	547	1011	35 835	290,5	252,1

* inclusion faite du prototype éolien du Carnet

Ce que représentent ces productions par rapport à la consommation



- 1 1 GW (gigawatt) = 1 000 MW (mégawatt) = 1 000 000 kW (kilowatt)
1 GWh (gigawatt-heure) = 1 000 MWh (mégawatt-heure) = 1 000 000 kWh (kilowatt-heure)
- 2 2008, 2009, 2010 : source SOeS ; 2011, 2012, 2013 : estimation DREAL pour le PV, Erdf pour l'éolien
- 3 Accédez aux consommations régionale et départementales d'électricité sur le [site internet de la DREAL](#)

Actualités

Eolien terrestre : préjugés ou vérités ?

Cette publication, disponible [sur le site internet de la DREAL](#), s'efforce de répondre de façon concise et pédagogique à treize questions ou affirmations essentielles dont l'éolien fait couramment l'objet.

Visualisation de la situation du territoire régional en matière de développement de l'éolien.

Le site [internet de la DREAL](#) permet, via la plate-forme régionale mutualisée de partage d'informations géographiques SIGLOIRE, d'accéder à la localisation des zones favorables définies par le SRE, des ZDE ayant été autorisées sur le territoire régional ainsi que des parcs éoliens autorisés et en service. Cet outil, alimenté en temps réel par les services instructeurs de l'Etat, fournit désormais un apport précieux (cartographie à différentes échelles et extractions de données) à tous les acteurs.

Le développement de l'éolien terrestre.

Fin 2013 la puissance éolienne régionale en fonctionnement est passée à 547 MW, ce qui place la région des Pays de la Loire au 6^{ème} rang national. Celle-ci a vu sa puissance éolienne raccordée multipliée par 3 sur les 5 dernières années. La Loire-Atlantique constitue avec la Vendée près de 70 % du parc régional en service. [En savoir plus...](#)

Eolien en mer : les nouvelles des parcs.

Parc de « Saint-Nazaire » : Après le débat public et la décision du maître d'ouvrage « Eolien Maritime France » de poursuivre le développement du projet, les travaux de l'instance de concertation et de suivi, mise en place par le préfet de région et le préfet maritime, ont repris : réunion plénière le 19 décembre 2013, réunions des 3 groupes de travail (environnement, usages maritimes, emploi-formation-économie) en janvier et février 2014. Toutes les informations relatives à l'instance de concertation et de suivi sont disponibles sur le [site de la préfecture de la Loire-Atlantique](#), celles relatives au débat public sur le site de [la Commission particulière du débat public](#) et celles relatives au projet sur le site [du maître d'ouvrage](#). La mise en service progressive de ce parc d'une puissance de 480 MW est prévue à l'horizon 2018-2020.

Parc des « îles d'Yeu et de Noirmoutier » : le 2^{ème} appel d'offres national éolien offshore, lancé le 18 mars 2013, porte, pour les Pays de la Loire, sur l'implantation d'un parc d'une puissance maximale de 500 MW au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier. Les fiches d'instruction pour chacun des deux dossiers déposés ont été transmises fin mars 2014 par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) au ministre en charge de l'énergie, afin que celui-ci puisse désigner le lauréat. Le parc devrait entrer progressivement en service à l'horizon 2021-2023.

Photovoltaïque

Le développement solaire photovoltaïque.

Fin 2013 la puissance régionale photovoltaïque installée raccordée est de 290 MWc, ce qui place la région des Pays de la Loire au 6^{ème} rang national. Celle-ci a vu sa puissance solaire raccordée accrue d'un facteur 27 entre 2009 et fin 2013. Un fléchissement des raccordements depuis 2012 est à souligner. [En savoir plus...](#)

Installations de puissance supérieure à 250 kWc.

L'appel d'offres lancé le 13 mars 2013 visait une puissance globale de 400 MW. Au terme du processus de sélection, le ministère en lien avec la CRE a décidé de retenir dans les Pays de la Loire 3 projets représentant une puissance totale de 7,8 MWc :

- 1 projet (Oreas Environnement) concerne une installation sur toiture (1,4 MWc) du bâtiment de l'ancienne usine Ernault Toyoda à Cholet (49) ;
- 1 projet (Vendée Soleil) de centrale solaire sur toiture (1,2 MWc) au sein de l'exploitation agricole le Marais Neuf à Saint-Hilaire-de-Riez (85) ;
- 1 projet (Ker Poiré-sur-Vie) de centrale solaire au sol (5,2 MWc) utilisant des technologies innovantes (suiveurs solaires) sur un ancien centre d'enfouissement technique des déchets au Poiré-sur-Vie (85).

[A noter que la majorité des projets retenus au titre de cet appel d'offres est située dans le sud de la France.](#)

La DREAL des Pays de la Loire, vient de publier l'actualisation de [la liste indicative et provisoire des sites propices à l'implantation de centrales photovoltaïques au sol](#) avec indication de l'état d'avancement des projets jusqu'à leur mise en service.

Photovoltaïque

Zoom : le projet de centrale solaire au sol, sis à Foussais-Payré (85), porté par la société Volta développement Vendée, lauréat à l'appel d'offres national de 2012, a été mis en service le 10 février 2014. Il fait partie d'un des 5 projets retenus en 2013, totalisant 14,6 MW et qui font l'objet d'un suivi d'exécution par l'Etat. Les 4 autres projets seront construits au cours du printemps 2014.

Après 8 mois de travaux la centrale photovoltaïque au sol a été implantée sur l'ancien site d'enfouissement technique du syndicat de collecte des déchets ménagers, SYCODEM, propriétaire de la parcelle. TRIVALIS exploite le centre de tri voisin de cette centrale.

La centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance de 1,6 MWc, se compose d'environ 6 100 modules photovoltaïques, de type REC 260 PE de la marque REC SOLAR, entreprise Norvégienne. La production est estimée à 2 millions de kWh par an.

L'investissement a été financé par Volta Développement Vendée, filiale de Sergies, à 70% et de Vendée Énergie à hauteur de 30%.

Les travaux ont été réalisés par ARMORGREEN en respectant notamment les prescriptions de la charte « chantier vert », dont le cahier des charges est défini en partenariat avec l'ADEME.

Les sociétés locales Vendée Fluides Énergies et SDEL Océane ont réalisé les raccordements du parc solaire. Les onduleurs constituant ce parc sont de marque italienne Power One.



Il convient de noter que 3 centrales solaires au sol sont en cours de construction (hors appel d'offres) : 5,7 MWc à Gétigné (44), 4,5 MWc à Thorigné sur Dué (72) et 5 MWc à TreizeVents (85) pour une mise en service au cours du troisième trimestre 2014.

A savoir aussi

Adoption du SRCAE des Pays de la Loire.

Le SRCAE vise à définir les orientations et les objectifs stratégiques régionaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), d'économie d'énergie, de développement des énergies renouvelables, d'adaptation au changement climatique et de préservation de la qualité de l'air. Le schéma propose 29 orientations visant à mettre en œuvre la stratégie retenue. Le SRCAE a été approuvé par le Conseil régional le 24 février 2014 et l'arrêté d'approbation du SRCAE sera signé courant avril par le préfet de région.

Création d'une filière solaire en Pays de la Loire : ATLANSUN.

Atlansun est le fruit de la mobilisation de tous les acteurs de la filière solaire en région. C'est une association regroupant des industriels, des organismes de recherche-développement et des organismes de formation.

La volonté affichée d'Atlansun de rapprocher les deux filières : solaire photovoltaïque et solaire thermique et d'adopter une feuille de route pluriannuelle va dans le sens des orientations n°23 et 24 du SRCAE.

Contact : Atlansun, 5 rue du Chêne Lassé 44806 Saint Herblain.

La DREAL remercie RTE Ouest, ERDF Ouest, Sergies, la DDTM 44, la DDT 49, la DDT 53, la DDT 72, la DDTM 85 et l'ADEME pour la mise à disposition des informations utilisées dans le présent document.

Rédaction : Hervé JOSLAIN, Francis Lauzin Contact : Nathalie Laurent
mecc.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Mission énergie et
changement climatique

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES Cedex 2
Tél : 02 72 74 73 00
Fax : 02 72 74 73 09

Directeur de publication :
Hubert FERRY-WILCZEK

ISSN :
2109-0025